

Verser votre solde de taxe
d'apprentissage au Lycée Agricole
de la Baie du Mont Saint-Michel

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Lycée d'Enseignement Général
Technologique et Professionnel
Agricole
de la Baie du Mont Saint Michel

11 Route de Fougères
50600 Saint Hilaire du Harcouët

Tel : 02.33.91.02.20

lpa.st-hilaire@educagri.fr

Notre référence : LV/GB/CC

Dossier suivi par :
L. VATIN

Objet : Taxe d'apprentissage
Saint-Hilaire du Harcouët, le
18 mars 2021

Date de limite de versement au 31/05/2021

Nom de la structure :

Adresse :

SIRET :

Montant de votre versement : €

Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Agricole (11 route de Fougères 50600 St Hilaire du harcouët)

Par virement IBAN : FR76 1007 1500 0000 0010 0307 471

BIC : TRPUFRP1

Dès réception du versement, nous vous adressons le reçu de versement du solde de la taxe d'apprentissage 2021.

Justificatif à présenter en cas de contrôle

Retour du formulaire : lpa.st-hilaire@educagri.fr ou par courrier à « Lycée Agricole de la Baie du Mont Saint-Michel , 11 Route de Fougères 50600 Saint-Hilaire du Harcouët»